



# Les licenciements économiques

## PAYS DE LA LOIRE

Document mensuel

Situation au 30/06/2012



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

### LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En juin 2012, **1 003** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en progression de **33,9%** par rapport à juin 2011. Les licenciés avec dispositif représentent **64,7%** de l'ensemble et affichent une hausse de **74%**.

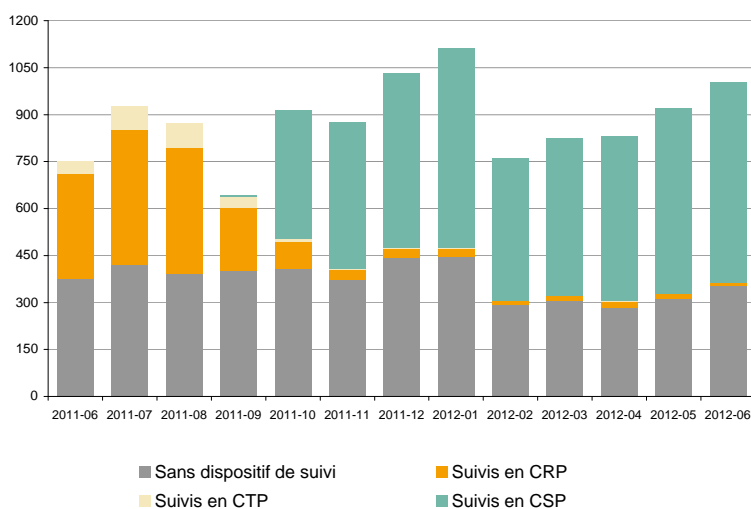
En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques a augmenté fin 2010 et fin 2011, après une longue période de baisse. A partir de mai 2012, la valeur moyenne mensuelle repart à la hausse (**918** licenciements en juin 2012).

En un an, **10 710** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une hausse de **0,5%**).

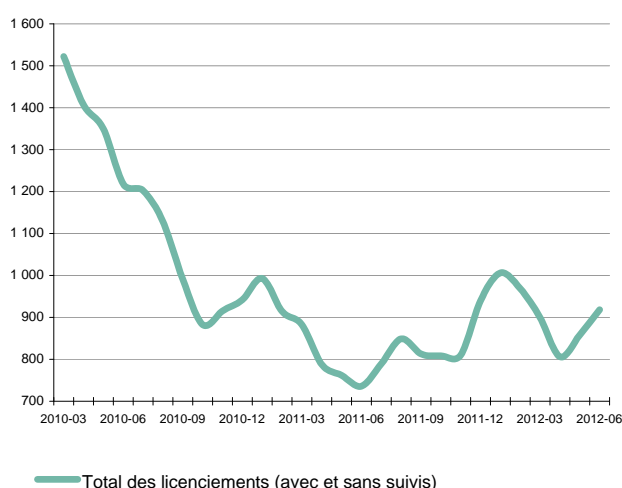
#### SOMMAIRE

- 1 Les licenciés économiques
- 2-3 Leurs caractéristiques socio démographiques
- 4 La DEFM avec dispositif
- 5-6 Le suivi des dispositifs

Les inscriptions suite à licenciement économique



Moyenne mobile sur 3 mois



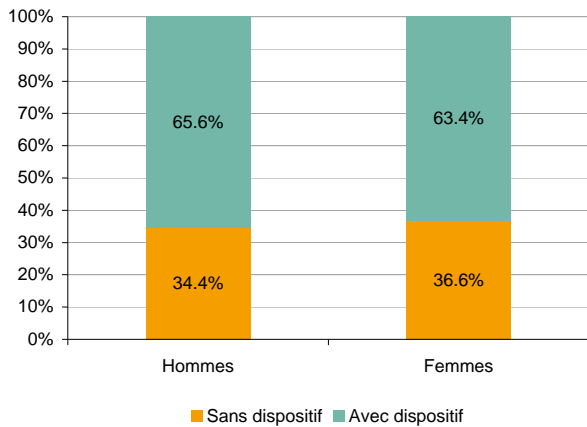
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	juin-12	1 003	354	35.3%	649	64.7%	8	1	640
	juin-11	749	376	50.2%	373	49.8%	334	39	
	Evolution	33.9%	-5.9%		74.0%		-97.6%	-97.4%	
Cumul sur 3 mois	juin-12	2 754	950	34.5%	1 804	65.5%	42	5	1 757
	juin-11	2 207	1 036	46.9%	1 171	53.1%	1 036	135	
	Evolution	24.8%	-8.3%		54.1%		-95.9%	-96.3%	
Cumul sur 12 mois	juin-12	10 710	4 431	41.4%	6 279	58.6%	1 278	212	4 789
	juin-11	10 652	5 326	50.0%	5 326	50.0%	4 720	606	
	Evolution	0.5%	-16.8%		17.9%		-72.9%	-65.0%	

Source Persee

**Information méthodologique** : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

# LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES LICENCIES ECONOMIQUES

## Répartition par sexe

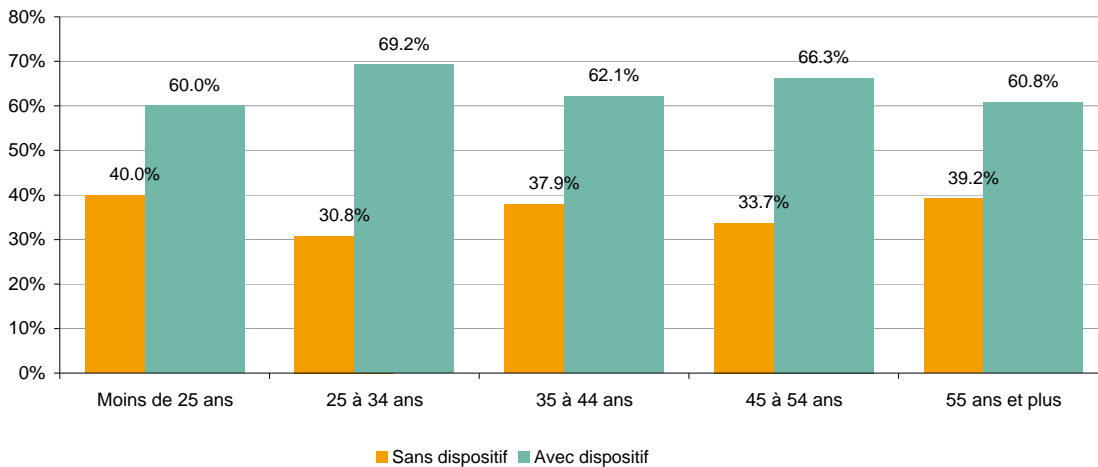


En juin 2012, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (**63,4%**) est sensiblement identique à celle des hommes (**65,6%**).

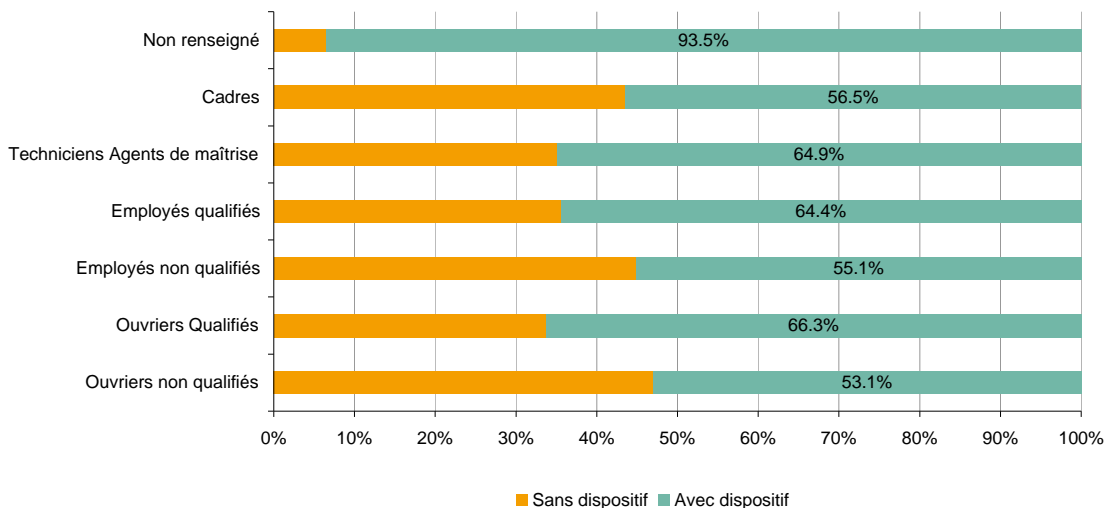
Toutes les tranches d'âge ont largement adhéré à un dispositif : de **60%** à **69,2%**. La tranche des 25 à 34 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

La proportion de personnes suivies par un dispositif est la plus importante chez les ouvriers qualifiés (**66,3%**). Viennent ensuite les Techniciens Agents de maîtrise avec **64,9%** et les employés qualifiés (**64,4%**). La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des ouvriers non qualifiés (**53,1%**).

## Répartition par tranche d'âge



## Répartition par qualification



## Répartition par secteur d'activité



## Répartition par métier (15 premiers)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
D1401 Assistanat commercial	33	11	22
M1203 Comptabilité	32	12	20
C1109 Rédaction et gestion en assurances	19	NC	NC
F1703 Maçonnerie	18	9	9
N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance	18	12	6
D1301 Management de magasin de détail	17	8	9
F1604 Montage d'agencements	17	NC	NC
M1608 Secrétariat comptable	17	6	11
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	16	NC	NC
M1607 Secrétariat	16	5	11
H2202 Conduite d'équipement de fabrication de l'ameublement e	15	NC	NC
H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	15	NC	NC
D1407 Relation technico-commerciale	14	6	8
F1602 Électricité bâtiment	14	NC	NC
N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distanc	13	NC	NC

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En juin 2012, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Assistanat commercial ", " Management de magasin de détail " et " Vente en habillement et accessoires de la personne " ;
- " Support à l'entreprise ", avec les métiers " Comptabilité ", " Secrétariat comptable " et " Secrétariat " ;
- " Construction, bâtiment et travaux publics " avec les métiers " Maçonnerie ", " Montage d'agencements " et " Electricité bâtiment ".

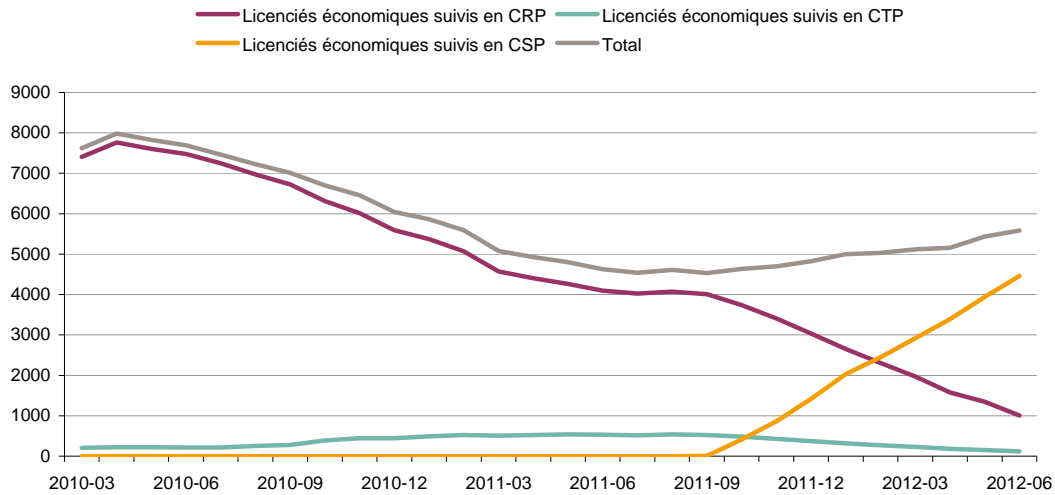
## Répartition par département

	Licenciés économiques juin-12	Evolution / juin-11	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	325	14.4%	127	39.1%	198	60.9%
49 Maine et Loire	243	49.1%	75	30.9%	168	69.1%
53 Mayenne	52	18.2%	23	44.2%	29	55.8%
72 Sarthe	178	66.4%	84	47.2%	94	52.8%
85 Vendée	205	35.8%	45	22.0%	160	78.0%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>1 003</b>	<b>33.9%</b>	<b>354</b>	<b>35.3%</b>	<b>649</b>	<b>64.7%</b>

Source Persee

# LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)

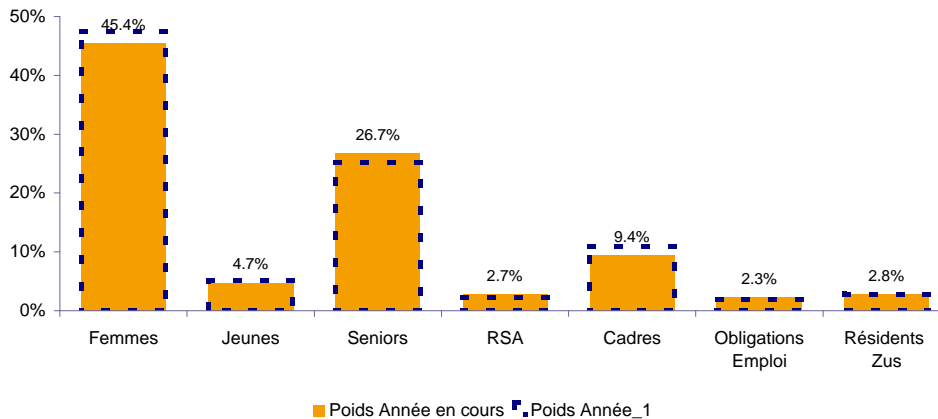
## Evolution des DEFM



	juin-10	juin-11		juin-12	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	7 694	4 626	-39.9%	5 582	20.7%
dont CRP	7 479	4 095	-45.2%	1 005	-75.5%
dont CTP	215	531	147.0%	115	-78.3%
dont CSP				4 462	

## Répartition par public

	juin-11		juin-12		
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle
Femmes	2 196	47.5%	2 535	45.4%	15.4%
Moins de 25 ans	234	5.1%	260	4.7%	11.1%
50 ans et plus	1 162	25.1%	1 490	26.7%	28.2%
Revenus de Solidarité Active	103	2.2%	152	2.7%	47.6%
Cadres	508	11.0%	523	9.4%	3.0%
Obligations d'emploi	89	1.9%	129	2.3%	44.9%
Résidents Zone Urbaine Sensible	132	2.9%	154	2.8%	16.7%



Source Persee

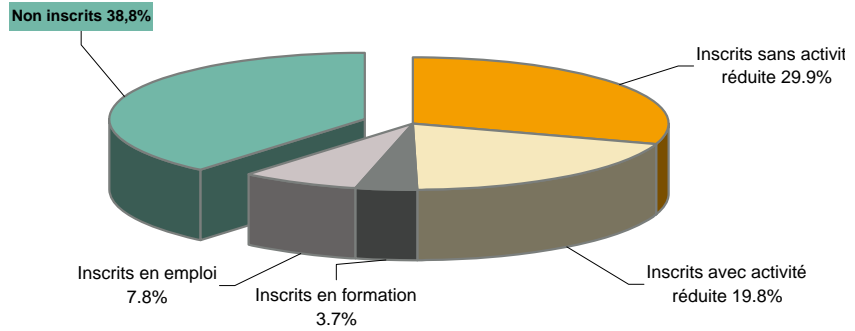
## SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En juin 2012, **38,8%** des adhérents de la cohorte de mai 2011 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **40,8%** pour la population masculine et **61,9%** pour les demandeurs âgés de moins de 25 ans.

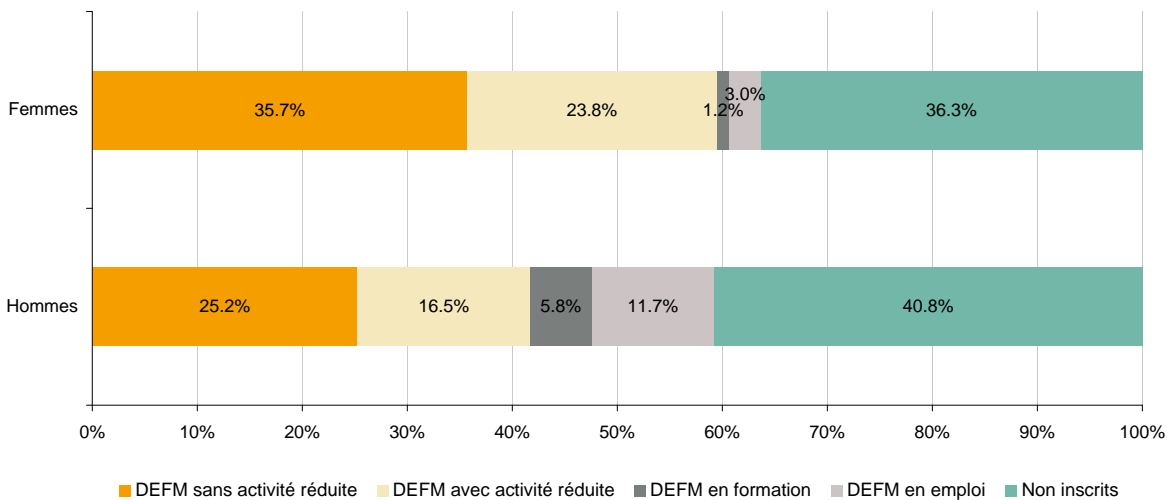
**29,9%** des adhérents de mai 2011 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **19,8%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **66,3%**.

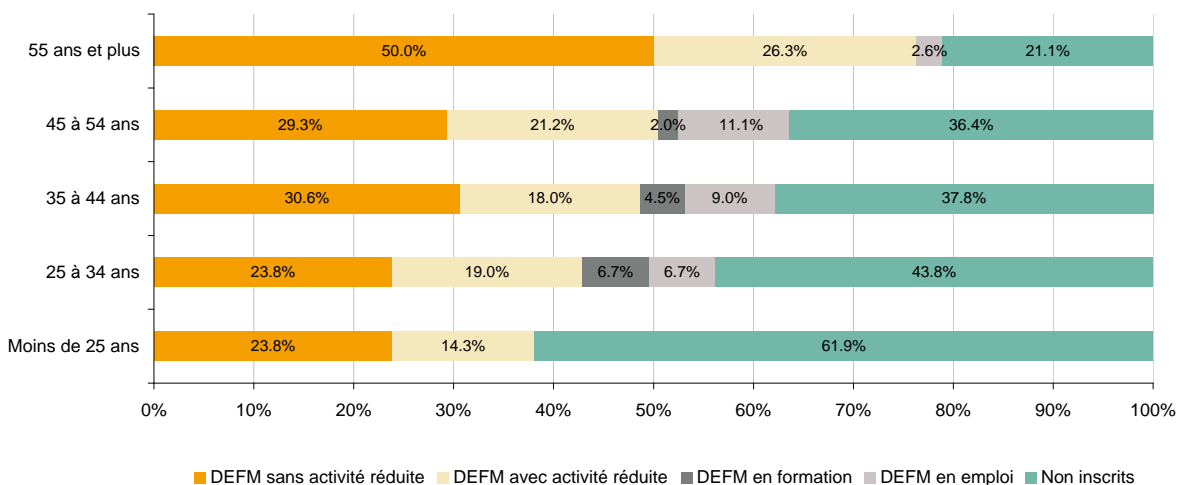
Suivi de la cohorte  
de Mai 2011 - 374 adhérents



### Répartition par sexe

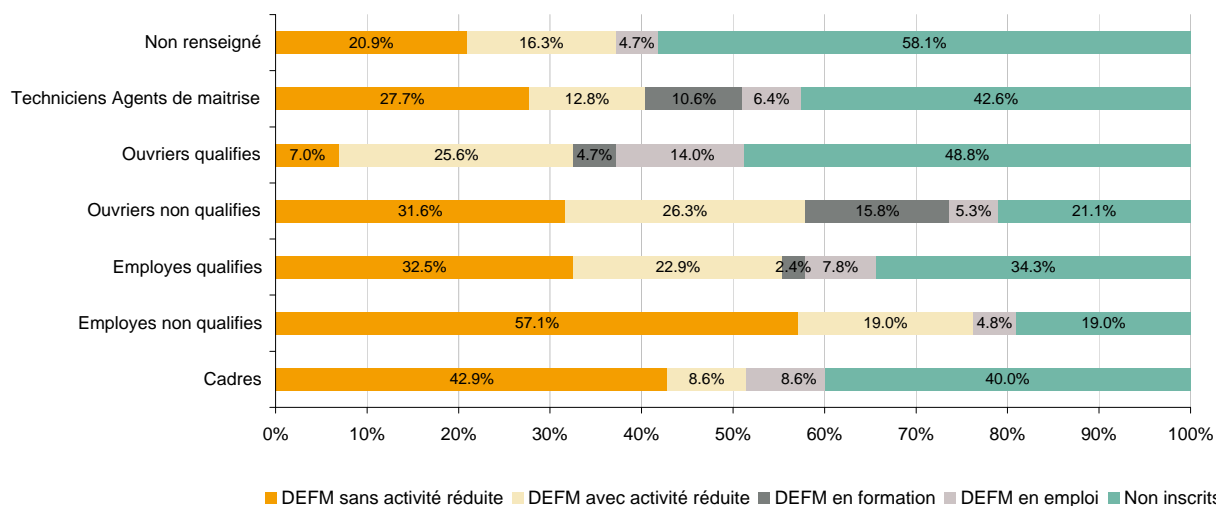


### Répartition par tranche d'âge



Source Persee

## Répartition par qualification



Source Persee

### Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

### Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

[www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr](http://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr)

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : [statspdl@pole-emploi.fr](mailto:statspdl@pole-emploi.fr)

Directeur de publication :  
Gwenaél PROUTEAU

Directeur de la rédaction :  
Hervé BONNET

Conception et réalisation:  
Service Statistiques, Etudes et  
Evaluation – Catherine MOULIN et  
Brigitte VIGOUROUX